

Édito

La fédération toujours au contact !



Jean-Pierre Gonet

Enfin, un nouveau numéro du JOURNAL DU DÉTAILLANT ! Vous avez été nombreux à nous le réclamer, mais faire ce journal avec les bouleversements inattendus et toutes les incertitudes liées à cette année 2020/2021 était assez aléatoire.

Le contact a toujours été une priorité pour la fédération du fait de l'importance de l'actualité comme l'ont montré plus de vingt newsletters (par mail) mensuelles

auxquelles il faut ajouter, sur la seule année 2021, 48 publications Facebook pour un total de plus de 1 000 followers (contacts ou amis).

Notre Assemblée générale s'est tenue lundi 6 septembre. Bonne participation autant en présentiel (avec passe sanitaire) qu'en visioconférence. De très nombreux sujets d'inquiétude ont été abordés, notamment ceux liés à la crise

« Covid ». Les aides, les loyers, mais aussi l'après-crise, chacun a pu s'exprimer. Autres thématiques abordées : le marché de la chaussure en pleine mutation et la problématique créée par les majors de la chaussure de sport avec l'arrêt de la distribution au détail indépendant. Cet événement majeur a fait l'objet de nombreux témoignages.

L'embauche et la transmission de nos entreprises seront notre « grande cause 2022 » – plus de précisions très prochainement.

Nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres au sein du Conseil Fédéral :

- Anne Caillaux, détaillante en Occitanie, sera chargée de la communication ;
- Marli Marchyllie, en Nouvelle Aquitaine, pour les nouvelles technologies adaptées à nos entreprises ;
- et Jean-Yves Collin à Paris, référent chaussures d'enfant. Enfin, les membres présents ont souligné le formidable travail (trop souvent ignoré) de Jean-François et Martine Bessec dans l'importante commission sociale.

L'assemblée générale a pris la décision à l'unanimité de baptiser la salle de réunion de la FDCF, où se déroulait l'AG, du nom de son ancien président, Jean Papillon, 94 ans aujourd'hui !

Sommaire

- 2 Un dialogue permanent avec notre ministre de tutelle
- 3 L'actualité sociale
- 4 Le BIG TOUR été 2021
- 5 Une protection juridique revue et corrigée
- 6 L'aventure numérique
- 7 Remerciements



L'Assemblée générale de la FDCF s'est déroulée le 6 septembre en présentiel dans les bureaux de la fédération à Paris et par visioconférence. Tous les grands sujets et problématiques de l'heure relatifs aux chausseurs ont été abordés.

Un dialogue permanent avec notre Ministère de tutelle

Par deux fois, nous avons pu obtenir de Bercy le décalage des soldes, souvent seule fédération à monter au créneau mais avec l'appui de la Confédération des commerçants de France (CDF) présidée par Francis Palombi. Et par deux fois au grand dam de la grande distribution ! Mais ce ne fut pas vraiment le cas cet été. Dommage ! La problématique des soldes demeure et on ne se satisfait pas du statu quo. De longues et interminables discussions au sujet des aides, notamment celles pour les stocks, n'ont abouti qu'à des mesures limitées voire injustes dans le cas de nos confrères multi points de vente.

Dans un autre registre, la prime « numérique » de 500 €, certes relativement modeste, n'a pas été assez prise en compte par nous-même ; elle aurait mérité un meilleur sort... « Vous réclamez des aides, mais quand on vous les donne, vous n'en profitez pas ! », s'est-on fait un malin plaisir de nous rétorquer. Ceci dit et quoi qu'on en dise, le Ministère, et en premier lieu Monsieur Alain Griset, se tenait parfaitement au courant de nos difficultés, n'hésitant pas à nous contacter directement.

Notons que l'opération des « chaussures usées », adressées au Premier ministre et au ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, initiée par plus de 200 de nos confrères, n'y est pas pour rien !

En novembre (date non encore fixée) auront lieu les Assises du commerce. Pour notre part, nous portons plusieurs propositions très ciblées dont une que j'aurai l'honneur de défendre sur le sujet crucial des baux commerciaux (leur déplaçonnement) et sur une équitable répartition en cas de fermeture sanitaire administrative. Trop d'entre nous ont été pénalisés par l'intransigeance des bailleurs, souvent institutionnels. L'autre dossier, relatif au « mur de l'endettement », sera porté par Isabel Sequalino du conseil Fédéral FDCF.

Les autres problématiques : soldes, équité avec les Gafa, lutte contre la désertification des villes, etc. seront prises en compte par les confédérations

de commerçants (CDF & CdCF), mais aussi par le COLLECTIF DE L'ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE créé tout récemment. Mis en place par les fédérations de détaillants du Prêt-porter, de la Maroquinerie, de la Lingerie et de la Chaussure. **Plus nombreux, nous serons plus fort !**

COMMUNIQUE DE PRESSE
26 avril 2021
Les Détaillants en Chaussures de France chaussent nos Ministres

Devant l'urgence et la grande détresse de la profession des détaillants en chaussures ont adressé à Monsieur le Premier Ministre et au Ministre des finances quelques « jolies » chaussures afin de leur démontrer le côté essentiel de la chaussure. Ne pas y voir un manque de respect mais, avec un peu d'humour, leur désespoir. Ainsi, ils veulent attirer l'attention du Gouvernement sur l'urgence d'ouvrir, soulignant avec responsabilité que nos magasins n'étaient pas facteurs de contamination.

« Monsieur le Ministre, si une paire de chaussures n'est pas essentielle, je vous propose de porter celle-ci toute une journée 😊 »

La presse locale s'est faite l'écho de cette opération qui a eu une très forte adhésion, déjà plus de 500 envois effectués.

Et toujours la chaussure non essentielle !

Interventions : multi-magasins, ventes illégales, décalage des soldes hiver2021, promotions « bidons » ect..

Monsieur le Ministre en charge des PME

Suite aux annonces de votre Président de la République du 20 mars 2021 et votre intervention sur RTL, je me permets de revenir sur deux points importants qui ont été oubliés.

Les magasins en centres commerciaux sont fermés depuis le 31 janvier, n'ont pu bénéficier que d'une semaine de soldes au lieu de 8 semaines plus 2 semaines de report. De ce fait leur stock est important et n'est pas pris en compte par les aides proposées, en tout cas pas suffisamment. Ces détaillants ont les plus dynamiques de notre profession et financent particulièrement les aides inhérentes à l'exploitation de magasins en centres commerciaux, ne pouvant passer le cap de la "confiance".

De même, nos détaillants qui ont deux, trois, ou plus d'unités commerciales n'ont qu'une aide. Car un numéro de SIREN avec plusieurs SIRET. Un commerçant qui est présent à Sceaux, Moulins, Compiègne a une dotation du fond de solidarité de 10 000€ en tout et pour tout obtenu pour le stock, à 50%. Nous sollicitons une mise à niveau de cette aide pour plus d'équité.

Comme l'a souligné justement le Président Palombi du CDF hier soir sur Europe, nous vous savons à notre écoute et au fait de nos spécificités, aussi nous vous remercions ces requêtes afin qu'elles soient prises en compte.

Nos commerçants doivent passer cette dernière et en l'espérant, ultime épreuve, si près du but il serait plus que dommage que certains d'entre nous n'y parviennent après tant de sacrifices.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre en charge des PME, l'expression de notre très haute considération.

Cordialement,
Jean Pierre GONET
Président FDCF

INCOHERENCE VENTE DE MARCHANDISES

Le cabinet de M. le Ministre GRISSET a été alerté concernant la vente de marchandises dans les grandes surfaces, alors que cela est interdit dans les commerces de proximité, comme la lingerie, les chaussures etc. dans les départements confinés. Ce dernier nous a conseillé d'écrire à vos Préfets, à chaque fois que cela était constaté, photo à l'appui, en nous mettant en copie par mail.

Les chausseurs sur les marchés sont autorisés, en raison de leur code NAF de commerçant non sédentaire.

FDCF

Monsieur le Ministre en charge des PME

Je vous remercie de votre soutien et de votre intervention sur RTL, je me permets de revenir sur deux points importants qui ont été oubliés.

Les magasins en centres commerciaux sont fermés depuis le 31 janvier, n'ont pu bénéficier que d'une semaine de soldes au lieu de 8 semaines plus 2 semaines de report. De ce fait leur stock est important et n'est pas pris en compte par les aides proposées, en tout cas pas suffisamment. Ces détaillants ont les plus dynamiques de notre profession et financent particulièrement les aides inhérentes à l'exploitation de magasins en centres commerciaux, ne pouvant passer le cap de la "confiance".

De même, nos détaillants qui ont deux, trois, ou plus d'unités commerciales n'ont qu'une aide. Car un numéro de SIREN avec plusieurs SIRET. Un commerçant qui est présent à Sceaux, Moulins, Compiègne a une dotation du fond de solidarité de 10 000€ en tout et pour tout obtenu pour le stock, à 50%. Nous sollicitons une mise à niveau de cette aide pour plus d'équité.

Comme l'a souligné justement le Président Palombi du CDF hier soir sur Europe, nous vous savons à notre écoute et au fait de nos spécificités, aussi nous vous remercions ces requêtes afin qu'elles soient prises en compte.

Nos commerçants doivent passer cette dernière et en l'espérant, ultime épreuve, si près du but il serait plus que dommage que certains d'entre nous n'y parviennent après tant de sacrifices.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre en charge des PME, l'expression de notre très haute considération.

Cordialement,
Jean Pierre GONET
Président FDCF

COMMISSION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INDUSTRIELS DU PAYS
40 rue de la République - 93000 La Courneuve - Tél. 01 41 39 10 20
www.cnaip.fr - www.cnaip.com - info@cnaip.fr

L'actualité sociale

CPNEF

- Finalisation du dossier pour le **renouvellement du CQP « vendeur chausseur expert »** de la branche au RNCP pour sa reconnaissance en tant que certification et l'ajout d'éléments numériques dans le référentiel compétences.

- **Travail d'adaptation des dépenses sur le budget légal de formation**, qui a déjà été totalement utilisé du fait d'un taux de départ en formation plus important depuis le début de l'année (point positif), mais aussi du fait de la baisse des dotations par France compétences (point négatif). La branche a donc décidé de puiser dans les réserves conventionnelles pour permettre de continuer à former les salariés.

- **Travaux à venir** : orientations stratégiques de la branche en matière d'emploi et formation (en application de la loi 2018 sur la formation pro).

CPPNI

- **Nous relançons le rapport de branche** (qui permet d'obtenir un certain nombre de données sociales, effectifs salariés, entreprises, répartition H/F, géographiques, types de contrats, ancienneté...) sur les données de branche 2020 (travail sur le 2^e semestre 2021) avec potentiellement des questions liées aux répercussions du Covid-19 sur nos magasins.

- Finalisation du processus de choix de l'organisme de prévoyance / santé : le choix officiel de **Malakoff Humanis** a été fait à la CPPNI du 13 septembre (nouvelle recommandation de 5 ans).

Le régime se fera sur les mêmes garanties que précédemment.

Les cotisations seront les mêmes en santé (négociation en cours d'une répartition employeur/salarié qui pourrait être plus avantageuse pour l'employeur à l'avenir) et augmenteront en prévoyance de 16 % en 2022 (même augmentation qu'en 2021) pour pallier le déficit du régime.

CPNEF

Reconduction des opérateurs Prévoyance et Santé dans notre branche : Soutenons la MUTUALISATION !

De quoi parle t-on ? En tant qu'entreprise appartenant à la branche des détaillants de la chaussure, **vous devez couvrir vos salariés auprès d'un :**

- **régime de PREVOYANCE** : pour leur permettre d'être assurés contre les risques arrêts de travail, invalidité, décès ;

- **régime de SANTE/MUTUELLE** : pour leur permettre de bénéficier d'une couverture de soins et de prestations complémentaire à la sécurité sociale.

La reconduction de MALAKOFF HUMANIS ET OCIRP dans notre branche

Aujourd'hui, **la branche a choisi**, après une procédure d'appel d'offres, **de recommander à nouveau pour cinq ans les mêmes opérateurs** que sont :

- MALAKOFF HUMANIS / OCIRP1 pour le régime de PREVOYANCE

- MALAKOFF HUMANIS pour le régime de SANTE/MUTUELLE

Pourquoi choisir ou conserver ces opérateurs ?

La branche a opté pour un mécanisme de « Recommandation » auprès de ces deux acteurs, afin de **faire bénéficier à nos salariés et nos entreprises des tarifs stables et maîtrisés sur cinq ans**, ce qui n'est pas garanti lorsque vous faites une souscription individuelle classique.

L'objectif de la recommandation est de MUTUALISER les risques au sein de la branche, au travers de risques similaires entre les salariés liés à leur métier. **L'augmentation du nombre d'entreprises adhérentes aura pour effet de renforcer cette mutualisation et pourra permettre ainsi de DIMINUER LES TARIFS** du fait d'une assiette plus large de cotisations.

De même, alors qu'un assureur classique pourrait résilier votre contrat s'il vient à considérer que vous lui « coûtez trop cher » au vu des prestations payées, vous êtes protégés contre ce risque auprès d'un opérateur recommandé par la branche.

Cette uniformité de risques nous permet également de **vous faire bénéficier d'un fonds dédié offrant des prestations spécifiques à nos métiers** (exemples : la campagne de prévention « Les gestes /postures à adopter » réalisée autour des troubles musculo squelettiques auprès des entreprises et salariés des magasins de chaussures, la réalisation d'une trame de document unique de prévention des risques professionnels spécifique à notre secteur...). Notre branche a également la chance de pouvoir compter sur deux organismes historiques dans le secteur, MALAKOFF HUMANIS et l'OCIRP, dont L'ASSISE ET L'EXPERIENCE permettent d'en faire des partenaires sûrs.

Pour aller plus loin

Les tarifs : retrouvez sur le site de la fédération FDCF les tarifs et garanties des deux régimes de la branche. Modalités pour rejoindre nos opérateurs de branche : contactez la FDCF au 01 42 06 79 30.

1 - Pour la partie rente d'allocation conjoint et enfant.



Le BIG TOUR été 2021

METTRE EN AVANT LE COMMERCE LOCAL, un commerce entreprenant, moderne, en phase avec la population et l'économie locale. Tel était l'un des thèmes abordés lors de ce BIG TOUR avec le concours de la BPI et de la CDF. Une opération médiatique radio, presse, TV. 3 795 611 personnes ont suivi les étapes du Big Tour en physique et en digital.

Vidéo disponible sur Youtube, à partir de la 11^e minute : <https://www.youtube.com/watch?v=AwvVh6dHBWk>

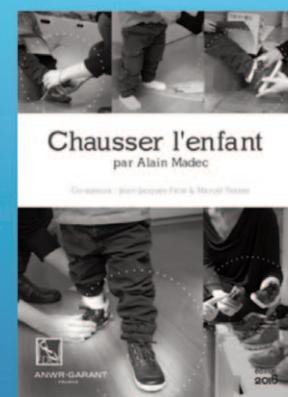
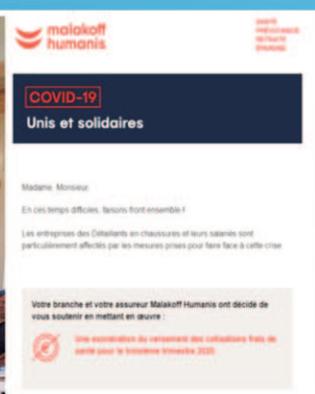


Des détaillants engagés pour la défense de leur profession : Jean-Luc Lagarde à La Rochelle (à gauche), Michèle Perez à Merville avec Francis Palombi (en haut) et Anne Caillaux et Jean-Pierre Gonet au Cap d'Agde.

LA VIE DE LA FDCF CONTINUE AVEC DE NOMBREUX DOSSIERS

Commission Sociale

Formation (gratuite) par zoom



La chaussure enfant en vedette

Une belle opération de valorisation des magasins diffusant la chaussure d'enfant : 34 100 vues. C'est pas mal mais on fera mieux...
Pour recevoir le clip, contacter le secrétariat, pour le visionner ou le partager aller sur notre Facebook au 10 mai 2021.



34 092 Personnes touchées 2 323 Interactions [Booster la publication](#)

Fédération des Détaillants en Chaussures de France
Publié par Jean Pierre Gonet · 10 mai ·

Pourquoi chausser son enfant chez un chausseur professionnel !
Ce clip a pour but d'inciter les parents à se faire conseiller par expert chaussure sur un modèle adapté à la morphologie du pied de son enfant, car « bien chausser son enfant est essentiel »
Nous vous incitons à diffuser largement ce clip sur vos réseaux sociaux afin de sensibiliser les parents sur le bien fondé de faire ses achats auprès d'un professionnel et non sur un site marchand qui ne peut les conseiller.
Ce clip resra repris dans les médias dans les prochains jours.



Une protection juridique revue et corrigée par notre partenaire MACIF

Rares sont les fédérations à offrir à leurs adhérents une protection juridique de qualité pour 130€ + les autres avantages... C'est grâce à notre collaboration que cela a été possible. Déjà proposés chez MACIF, des contrats auto particulièrement avantageux. Faites jouer la concurrence ! On travaille sur une multirisque pro (disponible en 2022) qui doit être particulièrement adaptée à notre profession et donc à un tarif avantageux. On ne recommande pas, on vous informe, après à vous de décider.



Exemple : Ce dossier a été pris en compte par la protection juridique.

MM.Delmas (trésorier), Gonet (président) et Berenger (président partenariat Macif).

INCROYABLE !!!

Certaines marques dont une de sport, la plus diffusée dans nos magasins vient d'envoyer un courrier intitulé "pudiquement" rupture des relations d'affaires 😞 Soit: ON NE VEUT PLUS VOUS VENDRE !!! 😞 C'est à dire que pendant des décennies nous avons fait la promotion de ces marques , aujourd'hui , on nous remercie parce que la covid ect..ect...

Cela n'est pas acceptable ; déjà 5 détaillants ont sollicité notre aide et nous avons entrepris des démarches auprès d... [Afficher la suite](#)



RAPPEL IMPORTANT :



Chers adhérents,

Depuis 2015, avec votre adhésion à la FDCF, vous bénéficiez d'une Protection Juridique Professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous êtes assurés en Protection Juridique Professionnelle au travers du contrat «Protection Juridique Vie Professionnelle Entreprise» souscrit par votre Fédération auprès de Thémis filiale du groupe Macif.

Pour compléter votre information, nous vous joignons une notice qui précise le périmètre des **garanties applicables pour des litiges survenus dans le cadre de votre activité professionnelle** :

- Garantie « PJ activité professionnelle » pour des litiges vous opposant à un tiers au contrat
- Garantie « Risque fiscal » pour des contestations que vous pourriez être amenés à diligenter suite à la notification d'un redressement fiscal
- Garantie « Dirigeant » pour la défense de vos intérêts en tant que dirigeant ou représentant légal de votre structure en cas de mise en cause pour faute de gestion ou en cas de poursuite pour une infraction non intentionnelle de la législation en vigueur.

Pour répondre aux attentes de notre Fédération, le contrat « Protection Juridique Vie professionnelle Entreprise » intervient en phase amiable et contentieuse et procède à l'exécution ainsi qu'au suivi de l'accord amiable intervenu ou de la décision de justice obtenue.

LA DECLARATION DE SINISTRE

• Le délai de déclaration :

En cas de sinistre, l'assuré doit en faire, au plus tôt, la déclaration au souscripteur (FDCF).

L'assuré, avant d'effectuer cette déclaration et d'avoir reçu l'accord express et préalable de l'assureur, ne doit prendre aucune initiative, n'effectuer aucune démarche, ne saisir aucun avocat ou huissier.

Les frais et honoraires correspondant à des consultations ou des actes de procédure engagés antérieurement à la déclaration, ne sont pas pris en charge par l'assureur, sauf si l'assuré peut justifier d'une urgence à les avoir engagés.

L'aventure du numérique **Témoignage**

Situé sur l'ancien site de fabrication de la marque de chaussures pour enfants MOD'8 près de Bordeaux, le Chalet Aquitain poursuit aujourd'hui une activité de vente multi-marques enfant et femme.

Comme tous nos confrères, nous avons été sidérés par l'irruption de la crise sanitaire, il a fallu nous adapter et réfléchir à des solutions nouvelles... Durant les épisodes de fermeture du magasin, nous avons gardé le contact avec nos clients via les réseaux sociaux, et proposé par emailing des cartes cadeaux à acheter lorsque nous étions fermés, pour les utiliser dès la reprise d'activité et ainsi, soutenir notre trésorerie.

Nous avons également mis en place la vente à distance, en Click&Collect ou envoi postal, en nous appuyant sur notre site vitrine existant depuis 2014 pour proposer nos gammes de chaussures lors des fermetures de magasin.

Cela a permis de "dépanner" nos clients, mais aussi d'en servir d'autres (parfois jusqu'à Paris ou Londres!), mais c'était très fastidieux, et peu productif en chiffre d'affaires car la disponibilité et les prix des articles n'étaient pas accessibles à nos clients. Lors du dernier confinement, nous avons

donc décidé de transformer notre site vitrine en site marchand, incités par les aides à la transformation digitale proposées par le gouvernement.

Vendre sur internet est un tout autre métier: il nous a fallu beaucoup de temps pour trouver des solutions de présentation de nos multiples références, apprendre



à faire des photos homogènes et à créer les textes tout en pensant au référencement naturel, et faire coïncider le système de gestion de stock et celui de la vente en ligne... Le résultat est là : www.chalet-aquitain.fr, ce n'est pas encore tout à fait optimisé, il faut bien le dire, mais nous continuons à y travailler!

Notre métier de chausseur s'appuie sur deux points essentiels: l'accueil et l'écoute du client, et la connaissance technique de la chaussure qui permet d'assurer un bon chaussant, deux choses que nous ne pouvons pas mettre en oeuvre à distance, en tous cas pas de manière directe et simple.

Nous constatons cependant que cette crise, qui a bousculé les frontières entre le commerce de détail et le commerce en ligne, a également créé de nouvelles habitudes de consommation qui représentent un nouveau challenge et de nouvelles opportunités pour les détaillants.

Nous sommes résolus à nous mobiliser dans notre point de vente pour satisfaire nos clients, leur proposer un service impeccable et des collections de qualité, et nous espérons que ce nouveau site marchand nous aidera à présenter notre savoir-

faire à de nouveaux clients, dans cette période bien compliquée et incertaine. Votre avis nous intéresse : contact@atelierduchalet.fr

Marli Marchyllie Conseil Fédéral FDCF, Chargée de la commission numérique.

Spécial formation

Les actions collectives reprennent en inter entreprise et en classe virtuelle dans les conditions indiquées ci-dessous.

Ces actions sont mises en place par la FDCF en lien avec les partenaires sociaux pour faciliter l'accès aux formations des petites entreprises.

Nous vous invitons à choisir vos dates et lieux sur les tableaux ci-dessous pour participer à ces actions. D'autres dates et lieux peuvent être ajoutés en fonction de vos disponibilités à partir de 6 inscriptions en inter entreprise et trois inscriptions en classe virtuelle.

Nous restons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Formations d'Alain MADEC

amadecformation@gmail.com

Inter entreprise

Conditions

- S'inscrire sur la plateforme www.acces-formation.com de l'OPCO-EP
- Pour que la formation soit donnée, un minimum de 6 inscriptions est nécessaire.

- Café d'accueil et déjeuner inclus

Les frais d'inscription

45€ nets de taxes

Aide par stagiaire sur le temps de travail

15€ de l'heure soit 105€ pour la journée

Liste des villes et dates de formation : amadecformation@gmail.com

Classe virtuelle

Conditions

- S'inscrire sur la plateforme www.acces-formation.com de l'OPCO-EP
- Un lien est transmis par le formateur aux entreprises quelques jours avant la formation

- Un cahier de prise de note reprenant les visuels de la formation est transmis aux stagiaires

- Télécharger l'application Zoom sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone

- Se connecter 15 minutes environ avant le début de la formation

- Pour que la formation soit donnée un minimum de 3 inscriptions est nécessaire.

Les frais d'inscription

45€ nets de taxes

Aide par stagiaire sur le temps de travail

15€ de l'heure soit 105€ pour la journée

Thèmes

Chausser l'adulte / Chausser l'enfant / Chausseur généraliste

À noter

La formation est dispensée en deux périodes de 3h30 pour faciliter l'attention visuelle des participants. Des travaux pratiques sont à effectuer entre les deux périodes.

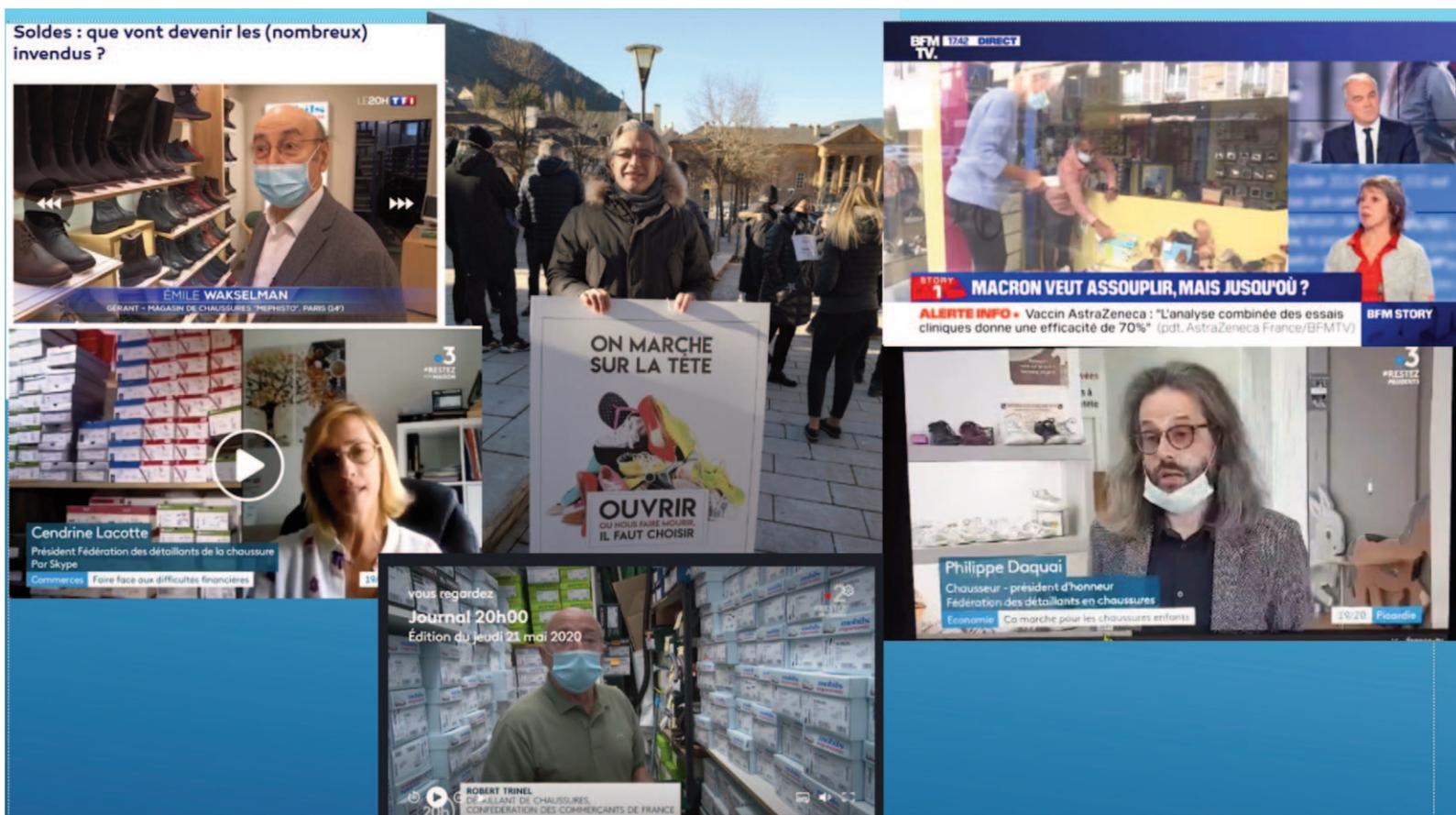
Liste des dates de classes virtuelles : amadecformation@gmail.com

REMERCIEMENTS



Les membres du bureau et du conseil Federal qui se sont relayés auprès des medias
Nos permanentes Sandrine & Nathalie .

Et enfin tous les adherents qui nous ont soutenu et suivi au cours de cette triste période
. Près de 1000 sur F.B. et 2000 en Newsletters



Découvrez de nombreuses rubriques sur notre site !

La page d'accueil du site de la fédération : www.chaussure.org



FDCRF

Tél. : 01 42 06 79 30 / 01 42 06 79 40 - Du lundi au vendredi de 9h à 17h
fdcrf@chaussure.org www.chaussure.org 46, boulevard de Magenta 75 010 Paris.
 Fédération-des-Détaillants-en-Chaussures-de-France



Conception graphique : © Nicolas Petit - www.nicolaspetit.net / Imprimeur : Imprimerie Solidaire